



ensemble tout devient possible

sarkozy.fr

Paris, le 03 AVR. 2007

Monsieur le Président,

Vous avez souhaité attirer mon attention sur les nuisances aériennes et le préjudice qu'elles peuvent causer aux riverains de l'aéroport d'Orly en soulignant à juste titre que leurs conséquences sur la santé et sur l'environnement sont aujourd'hui mal évaluées.

Je vous en remercie. Effectivement, je suis persuadé que vous vous faites ainsi l'écho de préoccupations partagées par plusieurs de nos concitoyens. Les Français en effet, depuis quelques années s'inquiètent de plus en plus des conséquences sur leur santé, des pollutions urbaines ou aériennes comme de la qualité des sols ou encore certaines substances chimiques etc. Cela ne peut plus durer.

Je souhaite en l'espace d'une législature, que l'écologie garantisse à chacun le droit de vivre dans un environnement équilibré et respectueux de la santé, comme le prévoit désormais la Constitution. Il faut qu'elle donne des motifs d'espérance, là où l'avenir n'est plus perçu que comme une succession de menaces. Il faut qu'elle devienne une troisième dimension de notre pensée et de nos actions, aux côtés de l'économie et du social.

Aujourd'hui l'inquiétude ne vient pas de la connaissance du danger. Elle vient du sentiment qu'ont les Français que la vérité leur est dissimulée, que les moyens d'expertise ne sont pas à la hauteur des risques et que, par voie de conséquence, les bonnes décisions ne sont pas prises.

C'est pourquoi je propose et j'exigerai que la transparence de l'information devienne la règle. C'est certes une nouvelle culture pour l'administration. C'est une nouvelle éthique pour la classe politique. C'est avant tout un devoir à l'égard des Français.

.../...

D'ores et déjà, le pouvoir constituant a eu raison de donner au principe de précaution une valeur constitutionnelle. Ce principe ne constitue ni un arrêt du progrès technique, ni une défiance devant la science. Il est un principe de prudence renforcée qui consiste, devant une innovation technologique envisagée, à se donner les moyens de mieux en connaître les risques, de mieux les prévenir, et de mieux analyser les avantages et les inconvénients du progrès proposé. Il n'est pas un principe d'inaction, mais au contraire un principe d'action. S'il avait été appliqué par le passé, il aurait évité bien des drames.

Je propose qu'en matière environnementale, nous nous dotions d'un comité national du même niveau, de la même indépendance, de la même autorité, que le comité national d'éthique. Ce comité devra être indépendant, réunir les meilleurs spécialistes de notre pays et pouvoir s'autosaisir ou être alerté par tout citoyen craignant pour sa santé. Il sera consultatif mais avec une autorité suffisamment grande pour que les citoyens aient confiance et que les pouvoirs publics ne puissent pas l'ignorer. Par ce biais je crois qu'il sera possible de redonner aux Français, confiance dans leur environnement ce qui est le préalable à toute politique volontaire dans tous les domaines.

Concernant les nuisances sonores, elles sont insupportables. Et les pouvoirs publics ne font pas assez dans le traitement des questions d'insonorisation. Il ne s'agit en effet en la matière pas uniquement d'une question de confort mais d'un véritable problème de santé publique. Cela est d'autant plus intolérable que ces nuisances sont injustes. Vivre dans un environnement équilibré ne peut pas être un luxe réservé seulement à ceux de nos concitoyens qui en ont les moyens.

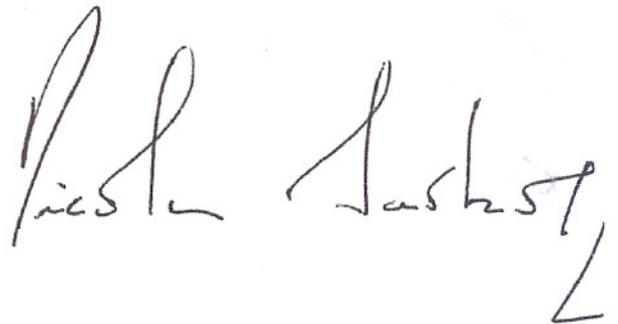
Effectivement, un certain nombre de mesures ont été prises par le gouvernement pour améliorer la situation et notamment dans le cas d'Orly. Vous n'êtes pas sans savoir que sur la plate forme d'Orly un couvre feu a été mis en place qui évite les survols nocturnes. A cela s'ajoute la limitation du nombre de créneaux horaires attribuables à 250 000 par an, conformément à l'arrêté du 6 octobre 1994. Je m'engage dans l'avenir à respecter scrupuleusement aussi bien le couvre-feu que l'arrêté.

Malgré tout, je suis parfaitement conscient que les problèmes ne seront pas résolus par le biais de ces deux seules initiatives. C'est pourquoi il faut ajouter à ces mesures, notamment, un renforcement des aides à l'insonorisation déjà mises en place. Depuis 2005, la réforme du dispositif d'aide à l'insonorisation des riverains des dix sept principales plate-forme aéroportuaires françaises a permis d'augmenter le nombre de bénéficiaires. Malheureusement, la taxe sur les nuisances aériennes (TSNA) sensée financer l'insonorisation de ces logements s'est révélée jusqu'à présent trop faible. Le gouvernement a décidé de revaloriser cette taxe dès 2005. Evidemment, cela n'est encore pas suffisant puisque l'ensemble des riverains ne bénéficie pas des avantages de ce dispositif. Je m'engage donc à tout mettre en œuvre pour accélérer dans les plus brefs délais le financement des aides par cette taxe et à rendre plus efficace le dispositif.

Au-delà de ça, il faudra encore se montrer plus ferme sur les sanctions à l'égard de ceux qui ne respectent pas les trajectoires et peut être envisager une fois de plus une revalorisation des redevances. Par ailleurs, j'estime également nécessaire de revoir la négociation des couloirs aériens, qui date de mars 2002 et dont l'impact dans le Centre Ouest Essonne s'est depuis révélé très négatif.

En réponse maintenant à votre demande relative à la limitation de la pollution atmosphérique engendrée par le transport aérien, je tiens à vous indiquer qu'il est parfaitement possible de la réduire en s'en donnant les moyens. D'abord, je m'engage à initier un programme de recherche sans précédent sur les énergies d'avenir pour que l'Union Européenne soit à la tête de la nouvelle dynamique qui se dessine ; ce programme s'impose car il n'existe pas d'énergie alternative crédible au pétrole pour les transports. Ensuite, je m'engage à poser la question de la fiscalité écologique également pour le secteur aérien. J'entends en effet doubler la fiscalité écologique, qui représente aujourd'hui moins de 2,5% du PIB, en réduisant la fiscalité portant sur le travail, et sans augmenter le niveau des prélèvements obligatoires. A ce titre, j'estime qu'il faudra poser la question de l'intégration complète du secteur des transports dans la réforme de la fiscalité écologique et le marché européen des droits à polluer.

Espérant avoir répondu à vos interrogations, je reste à votre écoute et vous prie de croire, Cher Monsieur, en l'assurance de mes sentiments les meilleurs.



Nicolas SARKOZY,
Candidat à l'élection présidentielle

Monsieur MICHEL GRENOT
Président du Collectif ALERTE NUISANCES AERIENNES
ALERTE NUISANCES AERIENNES
31, rue des Bleuets
91700 SAINTE GENEVIEVE DES BOIS